

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saintes

Introduction

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) votée à l'automne dernier ainsi que l'adoption par le gouvernement d'un plan national vélo financé, prouve que désormais, le vélo est reconnu comme un véritable moyen de déplacement. Ce mode de transport est économique, écologique et bon pour la santé.

Forte de 270 adhérents l'association "Saintes à vélo" a développé un atelier d'aide à la réparation et une vélo école.

Elle est agréée pour marquer les vélos avec le système BICYCODE.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Dans notre ville l'utilisation du vélo a progressé ces dernières années. Le travail de notre association avec les élus et techniciens a, malgré les rares rencontres, porté quelques fruits.

Mais il reste beaucoup à faire. Comme notre fédération, nous souhaitons que la question des déplacements à vélo soit présente dans les débats pendant les élections municipales de 2020.

Le plan proposé par "Saintes à Vélo" s'appuie sur le rapport de l'ADETEC (Bureau d'Étude au service des politiques alternatives de déplacements) et sur les commentaires laissés par les 308 cyclistes ayant répondu au baromètre des villes cyclables de la FUB.

Ce plan vise à faire passer la part modale du vélo de 2 % à 10 % dans les six ans à venir.

Action n°2 :

Affecter 15 € / an / habitant, ce qui fait 380 000 € / an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

-> 66 % des communes interrogées par le Club des Villes et Territoires cyclables en 2018 en disposaient, avec une trop faible moyenne de 9,30 € / an / habitant

Par comparaison, le budget moyen pour les transports en commun en France est de 250 € / an / habitant

Le budget vélo d'une commune au Pays Bas est autour de 20 € / an / habitant

Action n°3 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Ce comité composé de l'élu référent, de techniciens de la ville et d'associations (dont notre association, qui possède une expertise sur le sujet), suivra l'avancement des actions pour les mobilités actives.

Action n°4 :

Former l'ensemble des technicien·ne·s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Faire appliquer les lois LAURE (sur la qualité de l'air).

Organiser le dialogue entre les acteurs et en accompagner les organisations (collectivités, entreprises et particuliers) pour la mise en place de mesures éco-mobiles.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 :

Créer un réseau express vélo en supprimant d'abord les points noirs pour les cyclistes : cours GENET, rue de LORMONT, rue de l'ABATTOIR et aménagements des giratoires.

Donner la priorité aux bandes cyclables et aux pistes partagées aux intersections par rapport aux voies sécantes.

Créer une continuité cyclable sur l'ensemble des voies de circulation.

Rendre cyclables l'avenue GAMBETTA, le cours NATIONAL et le cours LEMERCIER.

Sécuriser les abords des établissements scolaires pour permettre aux élèves d'y venir à vélo en sécurité.

Action n°6 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : 1 - dans le prolongement du Cours Genet sur la D 237 pour rejoindre le Parc Atlantique

2 - en sortie de ville route de Bordeaux pour aller à PABAN

3 - en sortie de ville route de Cognac pour aller à la zone commerciale (LIDL)

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Créer des pistes cyclable pour relier Saintes à St Georges des Coteaux, à Chermignac, à Paban et à Chaniers. Ces aménagements sont demandés par les cyclistes qui ont répondu au Baromètre.

Ensuite, étudier comment relier Bussac et Fontcouverte à Saintes.

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Action n°9 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable. *Dès la première année, remettre à niveau les structures existantes (peintures logos, mises en place de panneaux, sécuriser les ronds points)*

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 :

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse en améliorant la qualité des espaces piétons (trottoirs, bancs...), et en végétalisant la ville.

Action n°11 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. (rue Arc de triomphe par exemple)

Action n°12 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Action n°13 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement, notamment rue St EUTROPE, rue Général SARRAIL et quai de VERDUN. Des places de stationnement créent du danger pour les cyclistes. Suppression du stationnement inutile (voitures ventouses) grâce à des actions de contrôle.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°14 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare SNCF, à la gare routière, aires de covoiturages.

Installer des stationnements fermés sécurisés (type vélobox) dans des parcs concédés, des locaux pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Prévoir des espaces réservés dans les bus

Action n°15 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Action n°16 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Ne pas attendre l'échéance du 31/12/2026 donnée par l'article 52 de la LOM.

Action n°17 :

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Action n°18 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°19 :

Mettre des locaux à disposition de l'association "Saintes à Vélo" plus appropriés pour recevoir du public (toilettes, isolation, bon éclairage, sol facile à nettoyer).

Soutenir les associations de services vélo.

Promouvoir une culture vélo

Action n°20 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Équiper les écoles de stationnements vélos grâce au programme ALVEOLE.

Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60 % et la sensibilisation à 100 %.

Action n°21 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°22 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°23 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°24 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°25 :

Créer une "journée sans voiture".

Action n°26 :

Créer une "fête du vélo". en collaboration avec la CDA entre le 5 juin et le 14 juin

Action n°27 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable particulièrement sur la piste avenue de TOMBOUCTOU en face de la CDA.

Action n°28 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Développer une politique forte contre le vol de vélos, notamment en communiquant sur le marquage BICYCODE et sur les bonnes pratiques de stationnement des vélos.